



LES REGLES DE SECURITE DU JOURNALISTE PENDANT LA PERIODE ELECTORALE EN RDC

La République Démocratique du Congo organise à partir du 28 novembre 2011 les deuxièmes élections générales voulues libres, démocratiques et transparentes. Ces élections qui se déroulent dans un contexte politique marqué par la méfiance et la suspicion, ne créent pas un environnement favorable à l'exercice serein, et en toute sécurité, pour les journalistes du métier d'informer. En effet, pendant cette période, les journalistes ont la tâche de dire qui est qui, qui a fait quoi et qui est capable de faire quoi une fois élu ; et d'exercer leur droit à la critique sur tout acte du gouvernement. Face à l'intolérance politique qui gagne de plus en plus du terrain, les journalistes se retrouvent en situation de cibles privilégiées. Ainsi appelé à exercer son métier dans un milieu plus ou moins hostile, chaque journaliste qui couvre les activités politiques en période électorale doit pouvoir maîtriser des règles essentielles de sécurité pour lui-même. Et puisque le risque zéro du métier n'existe pas, il doit toujours penser « danger » sans tomber dans la psychose. Mais en ayant toujours à l'esprit qu'aucune information ne vaut la vie, et qu'aucun reportage ne mérite qu'on meure pour le réaliser. Tout reportage en milieu hostile doit se faire de plein gré. Tout compte fait, la meilleure garantie de sécurité pour le journaliste demeure, le respect scrupuleux par lui de son code d'éthique et de déontologie. Cette déontologie lui interdit, notamment, de se transformer ou d'être transformé en propagandiste d'un homme ou d'un parti politique. Mais aussi lui enjoint de résister à toute sorte de sollicitation, surtout financière, en vue de la publication ou non d'une information.

Face aux assassinats, à la multiplication des actes de menaces et d'agression, JED propose aux professionnels des médias quelques conseils pratiques sur ce qu'il faut faire et ce qu'il ne faut pas faire pour se protéger.

Ce qu'il faut faire

- Ne jamais minimiser une menace quelle qu'elle soit : prévenir les autorités compétentes et les organisations de défense des droits de l'homme ;
- Face à une menace directe ou anonyme, prendre de mesures de sécurité personnelle : éviter de se promener tard la nuit, passer la nuit au marbre si nécessaire, ne pas transporter dans sa voiture des inconnus, éviter de boire ou de manger dans des lieux peu sûrs, éviter de mélanger le privé avec le professionnel... dans des lieux dont on n'est pas sûr, savoir fuir quand c'est possible;
- Etre attentif et suspicieux à l'égard de toute situation inhabituelle ;
- Eviter la routine : changer de route, d'heure et même de véhicule si possible ;
- Maintenir la communication permanente avec sa rédaction ou son entourage : indiquer toujours sa position et l'heure de retour ;
- Dans une manifestation publique, s'identifier toujours comme journaliste et se comporter comme tel ;
- Adopter une tenue vestimentaire décente et être discret ;
- En cas de provocation, garder son calme, chercher à gagner du temps, donner l'impression d'être sûr de soi, savoir fuir quand on ne peut pas se défendre autrement ;
- Faire preuve de solidarité, et voler au secours d'un confrère en difficulté.

Ce qu'il ne faut pas faire

- Conduire en solitaire une enquête. De préférence se faire toujours accompagner d'une autre personne ;
- Porter de vêtements susceptibles de faire naître le doute sur soi ou sur ses intentions : vêtements style militaire, insigne d'un parti politique, T-shirt ou pagne à l'effigie d'un homme politique, etc.
- Embarquer dans un véhicule militaire et/ou porter une arme quand on va dans un reportage ;
- Sortir seul ou se rendre dans des lieux non/peu fréquentés ;
- Manifester des signes d'acquiescement, des applaudissements lors des conférences de presse ou meeting, etc.
- Accepter de se mettre au milieu dans un taxi ou véhicule privé présenté comme tel ;
- Lors des tournages des manifestations des foules, envoyer le cameraman seul sans un assistant qui doit observer les mouvements suspects dans le dos du cameraman ;
- Avoir des « amis » politiques inconditionnels (les hommes politiques ne sont guidés que par leurs intérêts dans leurs relations avec les journalistes)

Signalez toute atteinte à la liberté de la presse

En contactant JED au :

- Téléphone : 081 98 98 076
- Email : jedkin@jed-afrique.org, jedkin@vodanet.cd, jedkin@micronet.cd
- Site web : <http://www.jed-afrique.org>